



Décès en Macédoine du Nord: inscription dans le registre suisse de l'état civil

20.01.22

Documents

- Extrait international du formulaire CIEC du registre des décès en original (extrait de l'acte de décès, Formule C), datant de moins de 6 mois et délivrée par un bureau d'état civil de Macédoine du Nord ou la représentation de Macédoine du Nord à l'étranger.
- ou
- Certificat de décès original délivré par le bureau d'état civil du lieu de décès avec apostille et traduction.
 - documents d'identité suisses de la personne défunte (passeport & carte d'identité). Sur demande de la famille lors de la transmission, les documents annulés peuvent être restitués comme souvenirs.
 - coordonnées d'une personne de contact de la famille survivante

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Légalisation

À l'exception des documents du CIEC, tous les documents et décisions de justice doivent être certifiés par une apostille.

Adresse de l'autorité compétente locale :
Ministère de la Justice
Dimitrie Cupovski 9
1000 Skopje, Macédoine du Nord

Emoluments

L'inscription du décès dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Prise de rendez-vous

Pour prendre un rendez-vous : veuillez écrire un e-mail à l'ambassade à l'adresse pristina.visa@eda.admin.ch En pièce jointe, vous devez envoyer une copie de passeport de la personne qui viendra soumettre le dossier.